

Madame la Directrice académique,
Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités locales et du département,
Mesdames, Messieurs les représentants des parents d'élèves,
Chers collègues,

Je serai très bref dans ma déclaration, car nous partageons l'analyse de nos collègues ici présents sur un grand nombre de sujets.

Le SNALC est au regret de constater une fois de plus le manque de considération porté à l'ensemble des équipes pédagogiques.

Nous sommes en désaccord avec l'approche actuelle, purement budgétaire, du fonctionnement de l'Éducation nationale, qui laisse à penser que nous devons faire des économies pour commencer à rembourser le « Quoi qu'il en coûte ».

Nous n'arrivons pas à nous expliquer la fusion d'écoles élémentaires issues de zones prioritaires, si ce n'est pour des raisons budgétaires. Pourquoi ne pas faire confiance aux équipes pédagogiques en place qui sont mobilisées sur le terrain pour faire réussir ces élèves dont les besoins en encadrement et en attention sont importants. Le SNALC s'oppose à toutes les fusions d'écoles élémentaires issues de zones prioritaires.

Nous déplorons également les prévisions de DGH du second degré pour la rentrée 2022 avec des taux d'HSA qui augmentent dans un grand nombre d'établissements. La proportion des HSA par rapport aux HP montre clairement le choix qui est fait de limiter au maximum la création de postes et de maximiser le temps de travail des professeurs. Or certains souffrent de surcharge de travail notamment depuis la possibilité d'imposer 2 heures supplémentaires. Le SNALC réaffirme son opposition à ce dispositif.

Nous avons compris, Madame la directrice académique, que vous ne pouvez pas faire de miracles avec l'enveloppe qu'on vous confie et n'avez pas d'autre choix que d'exécuter les directives ministérielles que nous dénonçons ici.

Enfin, concernant les propositions de nouvelles cartes scolaires, si ces nouveaux découpages sont nécessaires, nous nous interrogeons sur la mise en place, cette année, pour la première fois, d'une double sectorisation. En effet, cela laisse les collèges concernés dans une alternative incertaine alors même que les équipes pédagogiques sont en train de préparer la rentrée de septembre 2022.

Par exemple, à Boulogne-Billancourt, le sort d'une classe de 6^{ème} est suspendu entre deux établissements à cause de cette double sectorisation. Le SNALC demande pour ces raisons l'application d'une sectorisation simple pour la première année de mise en application.

Ainsi, n'est-il pas possible d'admettre que les représentants des organisations syndicales ont parfois raison ? Ceux-là même opposés depuis le début à la réforme du lycée sont suivis maintenant par notre ministre de l'Éducation nationale qui s'attelle à réintroduire les mathématiques dans le tronc commun en renonçant par la même à l'esprit de sa propre réforme.

Je vous remercie de votre attention et de votre écoute.

M. Sébastien PORCHER
SNALC Versailles.